

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 23 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-trois du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix-sept mars s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme DEIJN Mélanie

Absents : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

Objet : Compte de gestion 2021

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états du développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

AR PREFECTURE

063-216301424-20220323-23_03_2022_12-DE
Regu le 28/03/2022

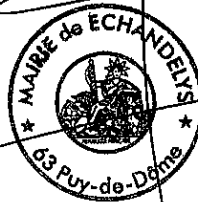
A l'unanimité des présents le conseil municipal :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



SEANCE DU 23 MARS 2022

DE 23-03-2022-13

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ECHANDELYS
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de membres présents : 9 Nombre de suffrages exprimés : 9 Pour : 9 contre : 0 abstentions : 0

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Yvette RENAUDIAS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Christian HEUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET GENERAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT 2021
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	
Résultats reportés 2020		96 469,62	49 332,40		
Opérations de l'exercice	377 501,31	403 323,78	181 273,35	220 246,62	
TOTAUX	377 501,31	499 793,40	230 605,75	220 246,62	
Résultats de clôture		122 292,09	10 359,13 →001		111 932,96
Restes à réaliser			96 420,00	65 384,00	- 31 036,00
TOTAUX CUMULES		122 292,09	106 779,13	65 384,00	
Besoin financement			41 395,13 →1068		
RESULTATS DEFINITIFS		122 292,09			80 896,96 →002

AR PREFECTURE

063-216301424-20220320-23_03_2022_13-DE
Regu le 26/03/2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 SERVICE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT 2021
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	
Résultats reportés 2020		4 686,22		22 344,05	2 2 474,36
Opérations de l'exercice	18 703,82	13 030,75	7 993,26	7 802,00	23 076,80
TOTAUX	18 703,82	17 716,97	7 993,26	30 146,05	45 551,16
RESULTATS DEFINITIFS DE CLÔTURE 2021	3 415,35 → 002			18 683,32 → 001	17 696,47

Fait à Echandelys, le 23 Mars 2022

Madame Yvette RENAUDIAS, 1^{ère} adjointe



63142	AR PREFECTURE	ECHANDELYS COMMUNE	2021
Code INSEE	62500	COMMUNE D'ECHANDELYS	
063-218301424-20220323-23_03_2022_14-DE			
Reçu le 23/03/2022			

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 10
 Nombre de membres présents : 3
 Nombre de membres exprimés : 3
 VOTES :
 Pour : 4 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	25 822,47
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	96 469,62
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	122 292,09
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-10 359,13
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-31 036,00
Besoin de financement F. = D. + E.	41 395,13
AFFECTATION = C. = G. + H.	122 292,09
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	41 395,13
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	80 896,96
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 25/03/2022 et de la publication le 25/03/2022

A Echandelys, le 23/03/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

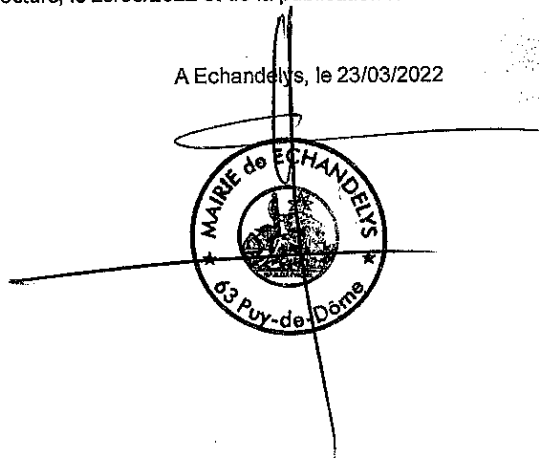
Nombre de membres en exercice : 10
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de membres exprimés : 9
 VOTES :
 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 673,07
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	4 686.22
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-986.85
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	18 683.32
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	0.00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-986.85

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
 (3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 25/03/2022 et de la publication le 25/03/2022

A Echandelys, le 23/03/2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS****Séance du 23 Mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vingt-trois du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix-sept mars s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme DEIJN Mélanie

Absents : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

Objet : Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école

Monsieur le Maire expose que la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée par les lois du 9 janvier et du 19 août 1986, a fixé le principe général d'une répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

La loi (article L212-8 du code de l'éducation) précise que pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette même commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil. Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires et de la cantine.

Après en avoir délibéré le conseil municipal d'Echandelys à l'unanimité des présents :

- décide de fixer la participation annuelle par élève à 700 € pour l'année scolaire 2021-2022
- de fixer l'effectif à celui de septembre 2021.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



DE 23-03-2022-17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 23 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-trois du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix-sept mars s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme DEIJN Mélanie

Absents : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

Objet : Vente de parcelles pour mise en place PPI

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection immédiats d'eau potable, il est nécessaire que le SIAEP du Bas-Livradois acquiert les parcelles ZB 128 et ZC 127 situées sur la commune d'Echandelys.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- accepte la vente des parcelles ZB 128 de 166 m² et ZC 127 de 22 m² au SIAEP Bas Livradois au prix d'un euro le m², soit 188 €
- accepte que le SIAEP Bas Livradois prenne en charge tous les frais de notaire afférents à cette vente.
- autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 23 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-trois du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix-sept mars s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, DEIJN Mélanie, BREUER Cees

Absents : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

Objet : Subventions 2022 aux Associations

Monsieur le Maire rappelle l'importance de l'action des associations sur l'animation et l'attractivité de la commune.

Il souhaite qu'après la longue période marquée par la présence du Covid, celles-ci puissent reprendre leurs actions

Il souligne notamment l'initiative de l'ADACL qui propose l'organisation d'un salon du livre jeunesse et du jeu pour tous, les 10 et 11 juin 2022, prenant appui sur les communes de Condat-lès-Montboissier et Echandelys.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents le conseil municipal décide de prévoir au budget primitif 2022 les subventions suivantes :

ADMR du Haut Livradois	100 €
Amicale des anciens pompiers	50 €
Associations des parents d'élèves	200 €
Les Champs de Lys	200 €
Société de chasse	200 €
Echandelys Terre de Jeux	200 €
Comité des fêtes	200 €
FNACA	25 €
ADACL	500 €

AR PREFECTURE

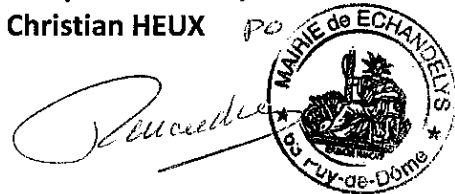
063-216301424-20220323-23_03_2022_18-DE
Regu le 14/04/2022

Une convention sera signée avec l'ADACL, précisant l'organisation de la manifestation, l'engagement des différents partenaires ainsi que l'évaluation de l'action.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX *PO*



Y. RENAUDIAS - ADJOINT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-trois du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix-sept mars s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme DEIJN Mélanie, M. BREUER Cees

Absents : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

Objet : Prêt Relais

Monsieur le Maire informe que le financement des travaux prévus en 2022 (cantine, voirie) nécessite dans l'attente du versement des subventions demandées l'octroi d'un prêt relais pour un montant de 120 000 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- autorise la souscription d'un prêt relais de 120 000 € pour le financement des investissements 2022 dans l'attente du versement des subventions.
- autorise le Maire à solliciter les organismes financiers pour l'octroi d'un prêt relais
- charge Monsieur le Maire des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



Y. Renaudias

Y. RENAUDIAS. ADJOINTE